

## CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2022 18 HEURES 30

Le mercredi 13 avril 2022 à 18 h 30, régulièrement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Michel DEBOUVERIE, Maire de COMBAS.

Présents : Michel DEBOUVERIE, Alain ZARAGOZA, Christian YARD, Olivier BRISSAC, Sylvain MOFFRONT, Stéphanie SAINT JOURS, Julia RUBIN, Séverine CARDINALE, Lionel VERRUN, Florence PELLECUER, Annie SANCHEZ, Carole QUERELLE.

Absents excusés : Nicolas MOLIERE, Gérard VERDIER,

Procurations :

Alain ZARAGOZA est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 09 mars 2022 qui est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

### VOTE DES TAXES LOCALES

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de fixer le taux communal des taxes pour l'année 2022 en tenant compte de la réglementation en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité fixe le taux des taxes locales tel qu'énoncé ci-dessous :

- |                                      |       |
|--------------------------------------|-------|
| - Taux taxe Foncière sur le Non Bâti | 49.22 |
| - Taux taxe Foncière sur le Bâti     | 37.82 |

Pas d'augmentation pour l'année 2022.

### POSSIBILITE D'ORGANISER UNE PIECE DE THEATRE « GRAND MELO PARADIS » AU GRAND FOYER

Madame Annie SANCHEZ présente au Conseil Municipal l'opportunité d'organiser la venue d'une troupe de théâtre « Grand Mélo Paradis » sur la commune.

D'un montant de 1000 € subventionné à hauteur de 300 € par la CCPS, pour la prestation, la mairie prendrait en charge le reste des frais. La date du 2 octobre 2022 est proposée et validée pour la représentation.

Après débats le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- la venue de la troupe « Grand Mélo Paradis » le dimanche 2 octobre 2022.
- de demander à la CCPS une subvention de 300 €.
- de prendre en charge les frais pour cette prestation.

### QUESTIONS DIVERSES

Déplacement du radar pédagogique :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du déplacement du radar pédagogique chemin de la Condamine. Le montant du déplacement est de 329.00 € HT. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Monsieur Emile BONNAUD, coordinateur et animateur sécurité routière, propose d'installer un compteur de véhicules avec enregistrement des vitesses pour établir des statistiques sur la circulation du chemin de la Condamine.

Achat divers mobiliers :

Une commande de mobiliers urbains auprès de la société ADAQUAT s'élève à 825.14 € HT et comprend des poubelles type fleurs, des bancs et des rails de parcage à vélo.

Travaux supplémentaires espace festif :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des travaux supplémentaires dans l'espace festif sur le réseau AEP, le montant de ces travaux s'élève à 1650 € HT. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

D'autres factures liées à la remise à neuf du réseau AEP alimentant la mairie, la bibliothèque, la cantine, la cour et l'épicerie sont encore à venir.

Réseau Eaux Usées :

Un passage caméra sur le réseau EU fait apparaître des regards défectueux au niveau du ruisseau du Tombarel dans la continuité de la rue du Tombarel.

L'entreprise FABRE TP a été sollicitée pour faire les travaux sur ces regards.

La fibre :

Une réunion publique organisée par la Société ORANGE est proposée le 1<sup>er</sup> juin pour présenter le raccordement fibre prévue pour le 25 mai prochain. La venue d'un seul prestataire pourrait être perçue comme une promotion commerciale et mal venue. Un contact a été pris pour que le Département Wigard et au moins un autre prestataire puissent être présents.

Exposition le 8 mai de EPTB :

Une exposition de l'EPTB sera organisée le 8 mai dans l'espace festif.

Compost :

La réglementation imposera dès janvier 2024 la gestion des déchets compostables.

L'installation de bacs collectifs à compost est envisagée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30